A I'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES NON BOURSIERS ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024

Le règlement pour le trimestre : Avril – Mai – Juin 2024 s'effectuera selon le calendrier ci-dessous :

Elèves de 3^{ème} : Lundi 10 – Mardi 11 – Jeudi 13 – Vendredi 14 juin de 08h00 à 12h00

Elèves de 4^{ème} : Lundi 17 – Mardi 18 – Jeudi 20 – Vendredi 21 juin de 08h00 à 12h00

Elèves de 5^{ème} et 6^{ème} : Lundi 24 – Mardi 25 – Jeudi 27 – Vendredi 28 juin de 08h00 à 12h00

Pas de règlement le mercredi

Avril : 11 jours : 24,20 €
Mai : 11 jours : 24,20 €
Juin : 09 jours : 19,80 €

Juillet : 01 jour : 02,20 € (Brevet 3°)

Total : 32 jours : 70,40 € à régler tenant compte des jours réels de chaque mois ;

Ce montant sera réajusté sur place en fonction des classes (jours banalisés, élèves en voyage à Rome...)

3 modes de paiement : ESPECES — CHEQUE — CARTE BLEUE

Chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable Lycée Montgérald, daté et signé au stylo noir ou bleu sans rature.

Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates précitées

